

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel, le **lundi 4 novembre 2019 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 1123, chemin du Chenal-du-Moine

L'objet de cette demande est pour deux bâtiments accessoires :

- 1) **-D'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de *type garage résidentiel*** ayant une marge de recul de 1,55 mètre au lieu de 6 mètres à la grille d'usage et des normes de la zone H-124 du règlement de zonage 436-2009.. La dérogation est de 4,45 mètres.

Le garage aurait une façade de plus de 30 % en conformité avec l'article 100,2^e alinéa.

-D'autoriser une façade de bâtiment accessoire de *type garage* à 90 % de la façade de la maison, cela représente une dérogation de 60 %.

- 2) **-D'autoriser le déplacement d'un bâtiment accessoire existant de *type remise résidentielle*** à 1,55 mètre de marge de recul avant au lieu de 6 mètres à la grille des usages et des normes de la zone H-124. La dérogation est de 4,45 mètres.

D'autoriser que la remise représente 42 % de la façade du bâtiment principal au lieu de 30 %, en conformité avec l'article 100, 2^e alinéa, cela représente une dérogation de 12 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en se présentant à la séance du conseil municipal.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 15 octobre 2019.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et secrétaire-trésorier